



Association francophone
des aînés du
Nouveau-Brunswick

Pour publication immédiate
Mercredi 15 juin 2022

Communiqué de presse **Vieillir dans l'indifférence et l'indignité au Nouveau-Brunswick**

Après de nombreuses rencontres avec une multitude d'intervenantes et d'intervenants du secteur des soins et de soutien aux personnes âgées, après avoir entendu des récits troublants, et à la suite de longues heures de délibérations, le comité d'action sur la bienveillance envers les aînés a conclu que **la situation est déplorable et plus urgente que jamais.**

La création de ce comité, puis la recherche qui a mené au rapport rendu public, aujourd'hui 15 juin 2022, découlent d'une activité organisée le 15 juin 2021 à l'occasion de la **Journée mondiale de la sensibilisation à la maltraitance envers les aînés**. Une table ronde virtuelle d'experts et de gens intéressés avait attiré plus de 70 personnes. **Ces gens ont lancé un cri du cœur à l'AFANB** : il faut poursuivre le travail pour faire connaître le fléau de la maltraitance envers les personnes âgées, ici, au Nouveau-Brunswick. L'appel a été entendu. Le comité a été rapidement formé et s'est mis à l'œuvre promptement.

Le président de l'AFANB, Marcel Larocque, explique : « Toutes les semaines, depuis ce temps, le comité s'est rencontré, a organisé des discussions, a interrogé les gens dans toutes les parties de la province pour mieux comprendre comment le Nouveau-Brunswick prend soin de ses personnes âgées. L'objectif fixé par notre comité est sans équivoque : contribuer à l'amélioration d'un système qui manque lamentablement à sa mission. »

La maltraitance envers les personnes âgées n'est pas une inquiétude récente. Si l'Organisation mondiale des Nations Unies (ONU) a décrété le 15 juin de chaque année comme Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance envers les aînés, c'est que ses pays membres croient qu'il faut démystifier le problème et s'y attaquer résolument.

La présidente du comité d'action sur la bienveillance envers les aînés, Norma Dubé, précise : « Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est très conscient du problème de la maltraitance et de son ampleur. L'AFANB et notre comité sur la bienveillance envers les aînés ne sont pas les premiers à effectuer des recherches sur le sujet et à émettre des recommandations. »

Les recommandations proposées dans ce rapport, « Vieillir dans l'indifférence et l'indignité au Nouveau-Brunswick », sont très élaborées et prendront un certain temps à être mises en œuvre complètement. Sachez cependant qu'elles ne sont pas nouvelles; elles reprennent un grand nombre d'éléments de trois rapports importants rendus publics sur les mêmes enjeux depuis 2012.

Les données du dernier recensement (2021) confirment que la situation n'est pas temporaire et que les défis que nous identifions dans le rapport risquent de s'aggraver dans les années à venir si rien n'est fait. Norma Dubé conclut : « **Nous lançons un cri du cœur pour que notre gouvernement passe à l'action! Il est urgent d'agir!** »

– 30 –

Information :
AFANB
Jules Chiasson, directeur général
(506) 850-6094